

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 Juin 2014
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 34

Membres en exercice : 35

Présents : M. HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, FUCHS THIERRY, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, WEBER Bernard, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane
Suppléant(s) : M. FUCHS THIERRY (de M. THALMANN Alfred)

Excusé(s) : MM : SUSS Charles, THALMANN Alfred

Invité(s) : MM GUILLON François, STUDER Olivier,

Excusé(s) : Mme CHAUVIN Corinne, MM : BERTRAND Pierre, KENNEL Guy-Dominique, REISS Frédéric, STRAPPAZON Serge, VONAU Jean-Laurent

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 22/05/2014.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

*Réunion du 02.06.2014 - 19h30 - Maison des services et des associations-Durrenbach - Salle de réunion RDC - Invitation avec ordre du jour envoyée le 23.05.2014 et complétée d'un rapport de présentation consultable et téléchargeable sur l'extranet de la communauté de communes et envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).
Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants,
8 invités permanents (M. le président du Conseil général du Bas-Rhin et conseiller général du canton de Woerth, direction de la maison du Conseil général du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le trésorier de Woerth, Mme la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg, MM. les Conseillers généraux des cantons de Sultz-sous-Forêts et Wissembourg, M. le Député, les DNA),
Séance publique.
Invités autres à cette séance : Maître d'œuvre du projet logements seniors – innovation pour l'autonomie.*

Le président ouvre la séance à 19h30. Le fonctionnement des boîtiers de vote électroniques est expliqué en séance et des tests de fonctionnement sont effectués.

Un point est fait sur les conditions de vote secret, suite à une demande de MM. Richert et Nicastro.

Désignation d'un secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. KREISS Alfred est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 28.04.2014.

Le compte-rendu de la séance du 28.04.2014 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires ayant communiqué une adresse mail. Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Le président informe les conseillers de son souhait de rajouter un point supplémentaire urgent à l'ordre du jour et sollicite l'avis des conseillers afin de fixer les taux des impôts directs locaux pour 2014 (cf. dernier point du présent rapport – rubrique divers et informations – points complémentaires – non précisé sur l'ordre du jour de l'invitation).

Le président indique également que le point 097.2014 est retiré de l'ordre du jour.

Les conseillers valident ces changements.

PROJETS ET ACTIONS

096.2014 : Approbation de l'avant-projet définitif relatif au projet " logements seniors - innovation pour l'autonomie " à Woerth et fixation du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le pôle d'excellence rurale « innovation pour l'autonomie » portée par le Conseil général du Bas-Rhin, découlant d'un appel à projet l'Etat, principal co-financeur du projet de réalisation de 21 logements seniors s'inscrivant dans le projet intercommunal de revitalisation du centre-ville du bourg centre de Woerth,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de 3 volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial au rez de chaussée,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rural « TIC santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67,

Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Vu la délibération n° 068.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 « Logements seniors – « innovation pour l'autonomie » – îlot central Woerth : approbation de l'avant-projet sommaire et avenant au programme »,

Vu la délibération n°170.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : « îlot central de Woerth : projet de logements seniors : validation de l'avant-projet sommaire : délégation au bureau »,

Vu la délibération n° 116.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « Dossier d'agrément et demande de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : Approbation d'une convention de financement (emprunt) de logements aidés avec l'Etat pour la réalisation de logements »,

Vu la délibération n° 115.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « lot central Woerth : Appel d'offre restreint : approbation du montant de la mission de maîtrise d'oeuvre de l'opération logements et restaurant sur les immeubles des 1 et 80 grand'rue, autorisation au Président à signer le marché »,

Vu la délibération n° 113.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 « Ilot central à Woerth/TIC santé :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02/06/2014

Modification de la délibération n°001.2012 : plan de financement, point sur l'avancement du projet »,

Vu la délibération n° 071.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 « Ilot urbain bourg centre à Woerth : modification de la délibération n° 001.2012 sur le programme de travaux de création de logements et plan de financement correspondant »,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 « Développement du bourg centre à Woerth : présentation du projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération « ilot commercial et logements »,

Vu la proposition d'avant-projet définitif,

Vu la délibération n° 001.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012

Considérant les conventions de portage immobilier avec l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Considérant le projet d'avant-projet définitif et sa présentation en conseil par la maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS, reprenant notamment les enjeux poursuivis et rappelant l'objectif financier de l'opération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De reporter la validation de l'avant-projet définitif ainsi que la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à une date ultérieure,**
- **D'autoriser le président à engager toutes les démarches et à signer tout document concourant aux autorisations d'urbanisme relatives au projet sur les sites du 1 Grand'rue et du 80 Grand'rue (permis de construire, permis de démolir),**
- **D'approuver le planning de réalisation de l'opération comme suit :**
 - Consultation de travaux : mai 2014 (travaux anticipés de démolition)**
 - Démarrage des travaux : juillet 2014 (travaux anticipés de démolition)**
 - Fin des travaux : juin 2016**
 - Mise en exploitation prévisionnelle : septembre 2016 (fin travaux + 3 mois),**
- **D'autoriser le président à introduire une demande de délai supplémentaire pour le subventionnement de l'opération auprès des organismes co-financeurs (Conseil général, Etat, Région et Europe) de 18 mois.**

097.2014 : Programme national en faveur des centres-bourgs : validation d'une candidature au titre des projets à Woerth.

Point reporté.

SERVICES

098.2014 : Convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC - service animation et périscolaire) : avenant n° 2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec la FDMJC en date du 01.01.2012, et son avenant n° 1

Considérant la proposition d'avenant n° 2 à la convention en cours, et les crédits prévus au budget 2014,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **D'autoriser le président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens en cours signée avec la FDMJC, permettant de fixer le solde définitif du au prestataire pour 2013 et d'ajuster les prévisions pour 2014 (à fonctionnement inchangé).**

099.2014 : Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) : inscription des projets petite enfance au prochain contrat enfance-jeunesse (extension halte-garderie Morsbronn les Bains et création d'une struc

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant les réflexions en cours en matière d'accueil de la petite enfance sur le territoire,

Considérant le renouvellement à venir fin 2014 du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à signer un courrier d'intention relatif à l'inscription des projets petite enfance au prochain contrat enfance jeunesse,**
- **De valider notamment l'inscription des projets en cours de réflexion suivants :**
 - **Extension de la halte-garderie de Morsbronn les Bains permettant ainsi la prise de repas sur place avec la création d'une cuisine,**
 - **Création d'une structure type micro crèche mutualisable aux services enfance jeunesse sur Lembach.**

100.2014 : Opération de soutien aux classes de découvertes-sorties pédagogiques aux collégiens : octroi d'une subvention au séminaire de jeunes de Walbourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu la demande de subvention du 13 mars 2014 du Séminaire de jeunes de Walbourg, pour le séjour à Rome, du 13 au 17 avril 2014 et vu la demande de subvention du 10 mars 2014 pour le séjour en Basse-Normandie, du 12 au 17 avril 2014

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour à Rome du 13 au 17 avril 2014 :
11 élèves pendant 5 jours : 165 € (11 x 5 x 3 €)**
- **Le versement d'une aide pour le séjour en Basse-Normandie du 12 au 17 avril 2014 :
6 élèves pendant 6 jours : 108 € (6 x 6 x 3 €).**

ELUS – FONCTIONNEMENT INTERNE

101.2014 : Elus : création des commissions thématiques et transversales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant la proposition de création d'instances de travail, rendant des avis sur des projets et actions, et portant les réflexions en matière de définition des politiques publiques et de développement local sur les thématiques pour lesquelles elles sont appelées à débattre et conduire leurs travaux,

Vu la délibération n°093/2014 du conseil communautaire du 28.04.2014 « création des instances de travail et désignation du président d'instance et de ses membres »,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer les commissions thématiques suivantes, ouvertes aux élus municipaux, et d'en fixer les membres, le président étant membre de droit :**

1. Commission économie, commerce, artisanat industrie, sous l'autorité du 1^{er} vice-président M. Roger ISEL,

- JULLY Jean-Marie,
- SITTER Pierrot,
- KLIPFEL Jean-Louis,
- SUSS Charles,
- FUCHS Alain,
- SCHNEPP Franck,
- WERNERT Stéphane,

Soit 9 membres (y compris le président).

2. Commission tourisme, culture loisirs, sous l'autorité du 2^{ème} vice-président M. Charles SCHLOSSER,

- NICASTRO Gérard,
- THALMANN Alfred,
- WEBER Bernard,
- ROTH Marie-Louise,
- DUDT Lysianne,
- SCHERTZ Christophe,
- FERBACH Dominique,
- DUTEY Sylvie,
- BARTH Christine,

Soit 11 membres (y compris le président).

3. Commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, sous l'autorité du 3^{ème} vice-président Alfred KREISS,

- CABIROL Mireille,
- WEISS Damien,
- DESCHLER Annie,
- PETER Guillaume,

- WEISS Marie-Line,
 - KLEIN Christelle (conseillère municipale à Oberdorf Spachbach)
 - SCHAEFER Marc (conseiller municipal à Morsbronn)
 - ZUGMEYER Danielle (conseillère municipale à Hegeney)
 - KLEIN Christiane (conseillère municipale à Gunstett),
- Soit 11 membres (y compris le président).

4. Commission environnement, patrimoine et habitat, sous l'autorité du 4^{ème} vice-président Jean MULLER,

- SCHNEIDER Dominique,
 - PFEIFFER Dominique,
 - WEBER Bernard,
 - FERBACH Dominique,
 - ATZENHOFFER Alphonse,
 - SCHELLENBERGER Michèle (conseillère municipale à Biblisheim),
 - Reste à nommer (conseiller(ère) municipal(e) à Lembach),
- Soit 9 membres (y compris le président).

5. Commission aménagement de l'espace et développement durable, sous l'autorité du 5^{ème} vice-président Alain FUCHS,

- CABIROL Mireille,
 - RICHERT Robert,
 - ISEL Roger,
 - KREISS Alfred,
 - PFEIFFER Dominique,
 - SCHERTZ Christophe,
 - HAENNEL Christian (conseiller municipal à Froeschwiller)
- Soit 9 membres (y compris le président).

6. Commission mobilité, aménagement numérique et services de proximité aux associations et communes, sous l'autorité du 6^{ème} vice-président Jean-Claude BALL,

- WEISS Damien,
 - LEDIG Evelyne,
 - PETER Guillaume,
 - DUTEY Sylvie,
 - WEISS Marie-Line,
 - GARDON Karine,
 - NICASTRO Gérard,
 - ROTH Marie-Louise,
 - GANGLOFF Christian (conseiller municipal à Hegeney),
- Soit 11 membres (y compris le président).

- De créer les commissions transversales-stratégiques suivantes et d'en fixer les membres :

1. Commission territoire et développement, sous l'autorité du président,

Composition : à définir. Ouverture aux anciens élus.

Propositions/candidats :

- Les sept membres du bureau exécutif,
- Les anciens élus volontaires - à contacter,
- Les conseillers communautaires suivants :

**RICHERT Robert,
DESCHLER Annie,
DUDT Lysianne,
CABIROL Mireille,
WEISS Damien.**

2. Commission communication, sous l'autorité du président,

Composition : proposition 7 membres,

Propositions/candidats : les sept membres du bureau exécutif.

Et CHAUVET Eric (conseiller municipal à Merkwiller),

Soit 8 membres.

102.2014 : Elus : Représentants aux organismes extérieurs,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 092.2014 du conseil communautaire du 28.04.2014 « Représentations : élections-désignations des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,

Considérant les règles de nomination des élus aux organismes extérieurs ci-dessous désignées, appels à candidatures et élections,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De compléter la délibération n°092.2014 et de procéder aux précisions, élections et nominations des représentants de la communauté de communes ou du territoire au sein des organismes extérieurs suivants :

Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêt	6	Syndicat scolaire (enfants des communes de Pechelbronn scolarisé à Soultz). 6 délégués ont déjà été désignés le 28.04.2014, il s'agit de compléter cette désignation en précisant la qualité des membres (titulaires ou suppléants). Proposition ci-contre.	Titulaires : Mme Marie-Louise ROTH Mme Bernadette KOCHER M. Pierrot SITTE Suppléants : M. Jean-Claude BALL M. Dominique SCHNEIDER M. Damien MERKEL (conseiller municipal à Lobsann)
SIVOM de Wissembourg	3	Syndicat scolaire (enfants de Wingen scolarisés à Wissembourg). Le syndicat nous informe qu'il y a lieu de désigner trois membres, or seuls deux ont été désignés le 28.04.2014.	M. Jean WEISBECKER M. Georges HOCH 3 ^e membre : à désigner – (élu du conseil municipal de Wingen) sera communiqué par la commune de Wingen
ADEAN - CTAC	1	Quatre membres ont été désignés le 28.04.2014 pour représenter l'établissement au sein de l'ADEAN (Association pour le développement de l'Alsace du Nord – siège à Haguenau : Réunit des collectivités publiques en matière d'aménagement du territoire en Alsace du Nord, en particulier pour les politiques sectorielles d'habitat, de déplacements, de développement économique, de commerce, d'environnement, d'organisation de l'espace, etc.). Il s'agit de désigner également un membre au comité d'animation et de coordination local (CTAC), co-présidé par le président du pays (Denis Hommel) et un élu régional (François Loos) et centré sur les projets susceptibles de bénéficier d'une aide régionale au titre de la CIDD.	Les 4 membres désignés le 28.04.2014 : M. Jean Marie HAAS M. Roger ISEL M. Charles SCHLOSSER M. Thierry FUCHS Représentant au comité d'animation et de coordination local (CTAC) : M. ISEL.
CNAS	1 élu et 1 agent correspondant	Comité national d'action sociale : la communauté de communes adhère au CNAS afin de proposer à ses agents des prestations d'action sociale : plus d'infos sur www.cnas.fr . Il s'agit de désigner un élu représentant l'établissement au sein du CNAS. Proposition : le président, en sa qualité de chef de l'administration intercommunale	Proposition : Elu : M. Jean Marie HAAS Agent désigné : Mme Doris MARTIN, chargée des RH.

FINANCES

103.2014 : DBM n°1 pour le budget annexe ZAC Eschbach (Parc économique de la Sauer à Eschbach).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049.2014 en date du 03.03.2014 : budget annexe zone d'activité Eschbach (Parc économique de la Sauer) : budget primitif 2014,

Considérant l'insuffisance de crédits prévus au compte 6288 pour l'exercice 2014,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02/06/2014

- De modifier le budget annexe bâtiments d'activités 2014 (hôtel d'entreprises de la Sauer) comme suit :

Compte 6288 dépense SF :	+ 9 500 € HT
Compte 023 dépense SF :	- 9 500 € HT
Compte 021 recette SI :	- 9 500 € HT
Compte 1641 recette SI :	+ 9 500 € HT

(SF : section de fonctionnement, SI : section d'investissement)

104.2014 : DBM n°1 pour le budget principal : modification n°1 du tableau des contributions et participations,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- De modifier le tableau annexe des contributions et participations comme suit :

Contribution AMROF : Participation au titre des visites guidées 2^e semestre 2013 : 1461 €, prévu : 0 €, (n'a pu être versé sur le budget 2013).

Contribution au syndicat scolaire de Soultz-sous-Forêts : Contribution définitive pour 2014 : 13 653 €, prévu : 13 150 € (montant de la contribution non connue lors du vote du budget, prévision trop faible).

Nouveau tableau :

Subventions, contributions 2014					
DBM n°2 02,06,2014					
Détail contributions		Compte	concerne	précisions	montant
FDMJC	Périscolaire	6288	solde 2013	fonctionnement du service	30 000
FDMJC	Périscolaire	6288	2014	fonctionnement du service	177 160
FDMJC	Périscolaire	6288	2014	facturation intervention péri sur animation	8 000
FDMJC	Périsco réforme rythmes scolaires	6288	2014	fonctionnement du service	35 000
SIVOM scolaire Wiss	Wingen	6554	2014	enfants scolarisés à l'ext territoire	3 125
Syndicat scolaire Soultz	Communes Pechelbronn	6554	2014	enfants scolarisés à l'ext territoire	13 500
Syndicat scolaire Soultz	Communes Pechelbronn	6554	2014	dbm2	153
SCOTAN	participation par hab 1,30 € X hab	6554	2014		24 000
SDIS	contribution au fonctionnement	6554	2014		105 715
SDIS	contribution à l'investissement	6554	2014		21 065
SYCOPARC	participation statutaire	6554	2014		6 725
SYCOPARC	conservation musées musée du pétrole	6554	2014		7 660
SYCOPARC	conservation musées MROF Kutzenhausen	6554	2014		0
SYCOPARC	participation architecte mutualisé	65737	solde 2013		5 825
SYCOPARC	participation architecte mut communes hors PNRVN	65737	2014	prévision (cf délib à prendre)	2 880
AASBR	Halte garderie à Morsbronn	6574	2014	Montant 2014 : à retrancher trop payé 2013	85 250
AASBR	Relais assistantes maternelles	6574	2014	Montant 2014 : à retrancher trop payé 2013	33 900
FDMJC	Service animation	6574	2014	fonctionnement du service-postes	103 550
FDMJC	Service animation	6574	2014	fonctionnement du service-actions	10 000
Office de tourisme intercommunal	participation selon convention	6574	2014	taxe de séjour perçue intégrée dans la subvention versée / fctlonnmt du service	100 000
ECMU	participation selon convention	6574	solde 2013	selon nb élèves et achats + actions	8 600
ECMU	participation selon convention	6574	2014	selon nb élèves et achats + actions	43 300
ECMU	subvention exceptionnelle	6574	2014	a valider politique + réflexion fctlonnmt	18 000
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	solde 2013	poste de médiatrice culturelle	6 900
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	solde 2013	participation aux actions	6 250
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	2014	poste de médiatrice culturelle	18 900
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	2014	participation aux actions	14 100
AMROF	part visites guidées	6574	2014		0
AMROF	part visites guidées	6574	solde 2013	dbm2 02,06,2014	1 461
AMROF	aide exceptionnelle	6574	2014	a validement politique cf prog réhab MROF	18 000
AMROF	actions/visites guidées forfait annuel 650 €	6574	2014		0
Fédération des professionnels PAC	subvention fonctionnement actions	6574	2014		15 000
Fédération des professionnels PAC	subvention fonctionnement poste	6574	2014		12 000
OCM	OCM subv aux entreprises	6574	2014		0
CAUE	Adhésion 2013	6574	2014		50
mission locale alsace du nord	participation par Jeunes accueillis	6574	2014	(3,55XJeunes CCSP)+(30€XJeunes accueillis)	12 000
mission locale alsace du nord	participation par Jeunes accueillis	6574	2013	rattrapage	11 225
ADEAN	participation par hab 0,80 € X hab	6574	2014		14 550
Aide aux privés	Aide BAFA 500 € X 6 pers en my	6574	2014		3 000
Aide aux privés	subv patrimoine bâti ancien	6574	2014		15 000
Vis-à-Vis	Participation étude de valorisation cyclotouristique secteur alsace du Nord Bltche	6574	2014		1 000
Maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord	Participation Journée franco allemande sur les plantes sauvages 15-18 mai	6574	2014		500
Collèges accueil élèves territoire	subv classes découvertes	6574	2014		5 000
college de Woerth et unss	participation selon convention	6574	2014	programme d'actions scolaire	5 850
Verbandsgemeinde Dahner Felsenland	participation mag vis-à-vis	65737	2014	cf délib et convention	20 000
divers	non affecté	6574	2014	marge de manœuvre	5 806
TOTAL					1 030 000

- De modifier le budget en conséquence comme suit :

6554 : +153 € soit 181 943 €

6574 : -153 € soit 569 192 €

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

105.2014 : Création d'un poste permanent à temps plein : rédacteur territorial, en charge de la cohésion sociale.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02/06/2014

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 fixant les durées de carrière du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer n° 023/2005 du 21 février 2005 relatif à la mensualisation du régime indemnitaire,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer n° 095/2004 du 8 novembre 2004 relatif à l'IEMP,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité, une voix contre, quatre absentions, décide :

- **De créer un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet,**
- **De fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35^{ème} (temps plein),**
- **de demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget,**
- **de demander au président de procéder aux formalités nécessaires au recrutement sur ce poste et de l'autoriser à signer tout document en découlant,**
- **d'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.**

106.2014 : Fonctionnement des services : création d'emplois d'été - saison estivale 2014.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité, trois abstentions, décide :

- **De créer pour accroissement saisonnier d'activité les postes suivants :**
 - **Un poste d'agent en charge de la gestion administrative du service animation 35/35ème (temps plein) sur 3 mois maximum,**
 - **Un poste d'agent technique conducteur minibus affecté au service animation 17.5/35ème (mi-temps) sur 3 mois maximum,**
 - **Un poste d'agent administratif affecté au secrétariat général 35/35ème (temps plein) sur 3 mois maximum,**
 - **Un poste d'agent technique polyvalent affecté à l'équipe technique 35/35ème (temps plein) sur 3 mois maximum,**
 - **Un poste d'agent en charge de la communication 35/35ème sur 3 mois maximum,**
- **D'établir les contrats d'engagement sur la base de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,**
- **De charger le président de fixer les missions et rémunérations de ces agents dans le cadre de la délégation au président,**
- **D'autoriser le président à procéder aux formalités de recrutement découlant de la présente délibération,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

DIVERS ET INFORMATIONS – POINTS SUPPLEMENTAIRES

107.2014 : Budget principal : Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2014.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 n°1259 FPU,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02/06/2014

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De fixer le produit appelé et les taux des impôts directs locaux comme suit :**
Fixation des taux 2014 à taux constant :

Impôt direct local	Objet-taux idem 2013
Cotisation foncière des entreprises	21,14%
Taxe d'habitation	11,09%
Taxe sur le foncier bâti	1,10%
Taxe sur le foncier non bâti	7,72%

Points divers soulevés en séance.

- MM. Atzenhoffer et Isel souhaitent disposer de l'appui de la communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre du progiciel de gestion financière mis en place sur le territoire suite au groupement de commande. Il est relevé des dysfonctionnements importants issus d'un déficit de formation mais également de problèmes liés au logiciel. Le trésorier confirme que plusieurs communes ont transmis des documents comportant des erreurs identiques. Le président de la communauté de communes s'engage à intervenir auprès de la société afin de régler les dysfonctionnements relevés.
- Un point est fait sur la réforme des rythmes scolaires et l'organisation scolaire. Les conseillers sont invités à participer à la réunion organisée ce jeudi sur la thématique. Par ailleurs, l'opportunité de mettre en place un projet éducatif de territoire est évoqué.

Informations.

- o Planning prévisionnel des réunions à venir :

Jeudi 5 juin : rendu d'étude (rapport de stage)

Mme Pauline KESSLER : étude organisation scolaire sur le territoire.

Jeudi 12 juin : Stammtisch transfrontalier,

Samedi 21 juin : Journée d'information sites et projets de la communauté de communes. Présentation du programme de la journée.

Lundi 23 juin : Conseil communautaire - information finances avec le trésorier,

Lundi 7 juillet : Conseil communautaire,

Lundi 15 septembre : Conseil communautaire,

Lundi 13 octobre : Conseil communautaire,

Lundi 17 novembre : Conseil communautaire,

Lundi 22 décembre : Conseil communautaire.

Date restant à fixer : Séminaire élus cet automne.

Evènements : fête du jeu à Woerth les 14 et 15 juin 2014. Inauguration : le 15 juin à 13h30 à Woerth.

Formations alsacemarchespublics.eu

- Mercredi 11 juin
- Mardi 17 juin,

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn a adhéré à la plateforme mutualisée alsacemarchespublics.eu. Cette plateforme, mise en place par les grandes collectivités d'Alsace (Conseils généraux, Région Alsace, CUS, ville de Strasbourg, ...) permet à toute collectivité qui adhère au dispositif de disposer d'un profil d'acheteur pour dématérialiser l'ensemble de ses procédures de marchés publics depuis la mise en ligne de l'avis de publicité jusqu'à la notification. Cette plateforme, qui regroupe donc tous les marchés publics des principales collectivités d'Alsace permet de faire une publicité plus large auprès des entreprises.

Suite à cette adhésion, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn ne dispose plus de sa propre plateforme de dématérialisation et n'est donc plus en mesure de publier les marchés communaux. Les communes ont été invitées à adhérer à alsacemarchespublics.eu en contactant directement la Région Alsace (1 place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG CEDEX – Tel : 03 88 15 68 67).

Pour les marchés inférieurs à 90 000 euros HT, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn peut, sur demande et avec un délai d'une semaine, mettre en ligne vos dossiers de consultation des entreprises sur son site www.sauer-pechelbronn.fr.

Cette formation doit permettre aux agents et élus le désirant d'appréhender ce nouvel outil. Pour plus d'informations, merci de contacter Vanessa KLEE, agent en charge des marchés publics à la communauté de communes.

Le président clos la séance à 22h15.

Fait à Durrenbach, le 04/06/2014

Le secrétaire de séance
M. KREISS Alfred



Le président
Jean-Marie HAAS



Participants	Approb. CR CC du 28/04/20 14	096.2014	098.2014	099.2014	100.2014	101.2014	102.2014	103.2014	104.2014	105.2014	106.2014	107.2014
ATZENHOFFER Alphonse	pour	pour		pour	pour	Approuvé à l'unanimité	Approuvé à l'unanimité	pour	pour	abs.	abs.	pour
BALL Jean-Claude	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
CABIROL Mireille	pour		pour	pour	pour			abs.	abs.	pour	pour	pour
DESCHLER Annie	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	abs.	pour
DUDT Lysianne	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
DUTEY Sylvie	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	abs.	pour	pour
FUCHS Alain	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
GARDON Karine	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	abs.	pour	pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
HASENFRATZ Rachel	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
KAISER Francis	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
KLIPFEL Jean-Louis	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	abs.	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour					pour	pour	pour
LEDIG Evlyne	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
MULLER Jean	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
NICASTRO Gérard	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
PETER Guillaume	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
PFEIFFER Dominique	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
RICHERT Robert	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	abs.	pour	pour
ROTH Marie-Louise	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
SCHERTZ Christophe	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	contre	pour	pour
SCHLOSSER Charles	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Dominique	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Francis	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEPP Franck	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
SUSS Charles												
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
WEBER Bernard		pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
WEISS Damien	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
WEISS M.Line	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour
WERNERT Stéphane	pour	pour	pour	pour	pour			pour	pour	pour	pour	pour

